



ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT TEMPORAIRE

Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006
Arrêté du 3 juillet 2006

IDENTITE DE L'AGENT

N° de sécurité sociale :

2 6 4 0 7 9 7 4 1 2 0 7 5

Clé : 5 8

NOM :

CHARLES

Prénom :

Sophie

Emploi :

Maire

Grade :

Aucun

Elu (1)

Fonctionnaire (1)

Contractuel (1)

Pour information (préciser) (1)

Résidence Administrative :

SAINT-LAURENT DU MARONI

Résidence Familiale :

AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Pour l'agent

Ordre de mission

Ordre de mission permanent (2)

Référence :

Pour le véhicule de l'agent

Automobile ou autre véhicule (à préciser) :

Véhicule de service

Date de la décision d'autorisation (3) :

Circonscription :

Immatriculation :

GF-641-ZZ

Puissance fiscale :

5 CV et moins

Nombre de km déjà parcourus depuis le 1^{er} janvier (automobile seulement) :

jusqu'à 2000 km

Nombre de km autorisés à parcourir :

TRANSPORT EN COMMUN

Les frais de transport en commun ont-ils été pris en charge par voie de réquisition ?

Oui

Non

Je déclare bénéficiaire de

%

sur les tarifs de

de

%

sur les tarifs de

Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage personnel sur les moyens de transport en commun

(1) Cocher la case correspondante

(2) Validité limitée à 12 mois, prorogation tacite pour déplacement dans le département

(3) Date de décision d'autorisation annuelle de circuler : s'il s'agit d'une autorisation ponctuelle, la mentionner et la joindre

Nature du déplacement (1)	Itinéraire parcouru (2)	Commune (3)	Départ			Retour		
			Date	Heure	Lieu (4)	Date	Heure	Lieu (4)
Réunion Franco-Surinamaïse, réunion accords de Guyane, Airbus A320	SLM-Paramaribo-CAY-SLM	Paramaribo Cayenne	12/09/2022	8H	RA	16/09/2022	21H	RA
Visite Ministre de la Justice	SLM-CAY-SLM	Cayenne	30/09/2022		RA	01/10/2022		RA

Moyen de transport	Frais réels de Transport (7)					Véhicules personnels		
	SNCF (5)	Avion (6 bis)	Voiture de location (8)	Taxi	Autres frais (8)	km parcourus	Péage	Autre (10)
Carburant					77,00			
Carburant					95,00			
					TOTAL km :	0		
					Indemnité kilométrique :	0,32		
	0,00	0,00	0,00	0,00	172,00	0,00	0,00	0,00

Lieu du déplacement	Nombre de nuitées						Nombre de repas						
	France métropolitaine			Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte, St Pierre et Miquelon	Guyane	FRAIS REELS Mme le Maire	France métropolitaine			Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte, St Pierre et Miquelon	Guyane (desservie par un réseau routier)	Guyane (non desservie par un réseau routier)	FRAIS REELS Mme le Maire
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris				Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris				
Forfait selon barème	70,00	90,00	110,00	70,00	70,00		17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	
Nombre nuitées/repas	0	0	0	0	0		0	0	0	0	10 + 3	0	
Total selon forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	227,50	0,00	
Plafond dérogatoire/facture	100,00	100,00	100,00	100,00	101,50		20,00	20,00	20,00	25,00	20,00	25,00	
Nombre nuitées/repas	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
Total selon plafond dérogatoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	227,50	0,00	

Je soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit de la somme de : **TROIS CENT QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS CINQUANTE CTS**

Total Général (frais de transport + indemnités journalières) : **399,50 €**

MONTANT A PAYER : 399,50 €

à verser sur mon compte bancaire

0 0 0 2 0 2 3 5 2 0 1

8 5

Centre ou autre (préciser) :

CICO COSNE SOURS SUR LO

Certificat de l'autorité territoriale
ou fonctionnaire ayant reçu délégation

Certifié exact, le :

(1) Mission, stage, intérim, concours, examen professionnel, ou autre (préciser). Pour les stages, faire référence aux articles 3-1, 6 et 8 du décret n° 2006-781 déterminant le régime de remboursement.

(2) Indiquer la résidence du lieu de départ et celle du lieu de retour.

(3) Commune où se déroule le déplacement. Eventuellement commune de la résidence administrative.

(4) Indiquer "RA" pour résidence administrative et "RF" pour résidence familiale (titre II, article 10).

(5) Titre de transport (préciser la classe). Pour réservation, supplément couchette, produire les pièces justificatives.

(5 bis) Utilisation restrictive de l'avion (titre III, article 45).

(6) Pour les voitures de location, seulement si autorisation préalable.

(7) Eventuellement abonnement.

(8) Préciser autobus, autocar, navette, bateau et frais de parc de stationnement près des gares et aéroports (articles 41 et 44).

(9) Voir autorisation ponctuelle (la joindre).

(10) Préciser motocyclette, vélomoteur, bicyclette à moteur auxiliaire, voiturette.



CALCUL DES FRAIS DE MISSION

Madame, Monsieur le Naie

Mission du 12/9 Au 16/9/2022

Repas et nuitées :

Dates	Déjeuner	Forfait 17,50€	Tickets/factures => limite 20€	Diner	Forfait 17,50€	Tickets/factures => limite 20€	Nuitée	Factures => limite 101,50€ Guyane ou 100€ Métropole/autres DOM
1er jour	<u>1</u>	<u>17,50</u>		<u>1</u>	<u>17,50</u>			
2è jour	<u>1</u>			<u>1</u>				
3è jour	<u>1</u>			<u>1</u>				
4è jour	<u>1</u>			<u>1</u>				
5è jour	<u>1</u>			<u>1</u>				
6è jour								
7è jour								
8è jour								
9è jour								
10è jour								
TOTAL		<u>87,50</u>		<u>5</u>	<u>87,50</u>			

Transport :

Voiture personnelle

Puissance fiscale

Nombre km

Taux/km

Montant

Taxis, parking, essence ...

Montant

77 €

Autres dépenses :

Le 2/12/2022



ORDRE DE MISSION N° 121 - 2022 / CABINET

Nom : SOPHIE
Prénom : Charles
Grade ou Emploi : Le Maire
Service : Cabinet du Maire / Saint-Laurent du Maroni

Objet de la mission : **REUNION FRANCO-SURINAMIENNE**
Mardi 13 septembre 2022 à 11h à Paramaribo

REUNION ACCORDS DE GUYANE
Mercredi 14 septembre 2022 de 10h à 13h

INAUGURATION DE L'AIRBUS 320
Vendredi 16 septembre 2022

Lieu de la mission : PARAMARIBO / CAYENNE

Date et heure de départ : Lundi 12 septembre 2022 à 8h

Date et heure de retour : Vendredi 16 septembre 2022 à 21h

Moyen de transport utilisé :

- Véhicule personnel (type et immatriculation) :
 Véhicule de service (immatriculation) : PEUGEOT 5008 / GF 641ZZ
 Autres (préciser) : BAC International « La Gabrielle (Paramaribo)

Saint-Laurent du Maroni, le 08 septembre 2022



P/ Le Maire

B. FJEKE

2ème Adjointe

- Original à l'intéressé(e)
- Copie au service Paie
- Copie aux Affaires Financières



Notes rapides : Compte rendu de la réunion de préparation Franco-Française

Le mercredi 07/09/22

Concerne : Franchissement du Maroni / Réunion préparatoire pour le déplacement de la délégation

L'objectif de ce projet est de moderniser le bac sur la Maroni en dotant les deux pays d'un nouveau bateau en remplacement de l'actuel (Bac La Gabrielle, 100 tonnes, 8 véhicules, 16 places). La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) est propriétaire d'un port (structuré en régie) et porte un projet d'aménagement des berges en coopération avec HBS une société publique d'Etat surinamienne.

Il s'agit de construire deux terminaux d'accostage l'un en Guyane et l'autre au Suriname. A ce jour, 4,7 millions d'euros sont mobilisés pour les investissements entre les deux rives.

La Collectivité territoriale de Guyane a construit un nouveau bac le Malani (6 millions, 20 véhicules, 400 tonnes) qui a été livré en février dernier.

Le bateau est à l'accostage puisque le terminal du Suriname n'est pas conforme, pire, il donne des signes d'inquiétude avec les éléments d'accostage qui se sont effondrés dans le fleuve¹.

- ⇒ La France, par le biais de la DGTM, chargée d'organiser le transport a décidé de réduire les rotations du bac pour limiter les risques.
- ⇒ Le Suriname s'est engagé à réparer le ponton métallique et construire une nouvelle cale en béton plus adaptée au nouveau bac.

Un nouveau tour de table financier est organisé. Le projet sera porté financièrement par la CCOG en partenariat avec le Port de Paramaribo en assurera la maîtrise d'ouvrage.

- ⇒ L'Etat français valide la procédure juridique La Ctg accorde les financements.

Contexte de cette réunion : La CCOG est porteur du projet (chef de file) et souhaite que la partie « franco-française » soit bien en phase.

- ⇒ Pour la CTG /le PAE/Travaux/Cabinet

La Convention est correctement présentée semble garantir les mesures de bonne gestion attendues pour l'acquittement des factures dans les délais. M TAOMI souligne que les travaux doivent être organisés dans les règles de l'art. le sujet de l'exploitation du bac est exclu de l'ordre du jour.

- ⇒ Pour la DGCAT / Coopération / Sous-Préfecture

Le marché de travaux de la réhabilitation du ponton métallique a été infructueux. Il faut rester vigilant pour que ces travaux soient effectués. Pour le moment le trafic reste restreint. La CCOG a transmis les conventions CCOG / HBS pour avis.

- ⇒ Pour la CCOG Chef de file :

Garantir la réussite de ce projet il y va des échanges économiques entre les territoires. Les enjeux financiers politiques deviennent sensibles.

¹ Le Suriname a traversé plusieurs crises (manque d'ingénieurs, crise covid, changement politique, dévaluation de la monnaie...), argument apporté pour justifier qu'il n'a pas été engagé les travaux auparavant

Délégation :

CCOG	CTG (à son propre transporteur)	PREFECTURE - SOUS-PREFECTURE
Mme CHARLES Sophie (véhicule VIP)	Mme TANI Mirto	M. WONG Alain (mini-bus)
M. SOEWA Marciano	M. TAOUMI Olivier	Mme MARIMOUTOU Léone (mini-bus)
M. DJANI Claude (véhicule VIP)	Mme TCHUNG-MING Viviane	Mme FRASIE Capucine (mini-bus)
Mme SABAYO Christelle (véhicule VIP)	Mme CLERX -FARNAUD Joëlle	SIRIUS / BSF
Mme GUSTAVE-DORILAS Anne-Marie (mini-bus)	M. YAHIA Smail	M. DESORMEAUX Hervé (mini-bus)
M. GRAND Yoann (mini-bus)	Mme MATHIEU Anne (déjà à PBM)	
M. DURAND Lucien (mini-bus)	SEAPORT	Interprète
Mme JEAN-MARIE Micheline (mini-bus)	M. LARADH Nabil (mini-bus)	M. VAN DEN BOSSCHE Filip (mini-bus)

Programme :

Départ de la délégation lundi 12/09/22	11heures
Soir : Rencontre en comité restreint avec SE M l'Ambassadeur	
Mardi : réunion au port de Paramaribo HBS	10 heures

Ordre du jour de la réunion du mardi 13 à 11h00

1. Rappels – Informations

Cadre juridique et financier

2. Travaux de réparation du Ponton d'Albina,

La France attend des réponses concrètes concernant l'avancée des travaux initiaux.

3. Procédure – Modalités remboursement des dépenses de NV HAVENBEHEER

La France présentera le cadre technique et les exigences concernant la procédure « d'acquiescement »

4. Présentation et approbation du programme des travaux de la nouvelle cale d'Albina

Le Suriname / le port de Paramaribo présentera le programme des travaux et devra assurer des garanties pour la réussite de l'opération

5. Signature de la lettre d'engagement et de l'avenant n°2 à la convention partenariale entre la CCOG et NV HAVENBEHEER,

6. Conclusions Planning,

Départ de la délégation pour la France : 14h30

- Fait le 07/09/22

-

-

- Lucien DURAND

Yann CARPENTIER

De: Philippe JOAN <pjoan97320@gmail.com>
Envoyé: mardi 30 août 2022 07:54
À: Marianne CAMARA; Yann CARPENTIER
Cc: David JURIE; Pascal THOMAS
Objet: Fwd: 14/09/2022 - INVITATION REUNION ACCORDS DE GUYANE - POLE SECURITE JUSTICE
Pièces jointes: STLO INVITATION REUNION ACCORDS DE GUYANE 29082022.pdf

----- Message transféré -----

De : Association Trop'Violans 973 <tropviolans973@gmail.com>
Date : mar. 30 août 2022 à 01:15
Objet : 14/09/2022 - INVITATION REUNION ACCORDS DE GUYANE - POLE SECURITE JUSTICE
À : Sophie CHARLES <sophie973974@live.fr>
CC : Philippe JOAN <pjoan97320@gmail.com>

Bonjour Madame le maire,

Suite à notre échange téléphonique, je vous prie de trouver ci-joint notre invitation à une réunion autour de l'insécurité et de la mise en oeuvre des accords de Guyane,

Le mercredi 14 septembre 2022, de 10h à 13h, en salle de délibération de la CACL.

Dans l'attente de la confirmation de votre présence, recevez nos sincères salutations.

Associativement votre,
Olivier GOUDET
Président
Trop Violans

me faire représenter
JEAN - BAPTISTE



Association Loi 1901 - Tròp Violans

Numéro SIRET : 020 848 828 00019



Mairie de SAINT-LAURENT
A l'attention du Maire
Madame Sophie CHARLES

Objet :
Invitation à une réunion Pôle Sécurité - Justice
"Suivi des accords de Guyane"

Cayenne,
Le 29 août 2022

Madame le Maire,

Suite aux nombreux (33) homicides, nous avons organisé plusieurs marches contre l'insécurité en Guyane, alerté le préfet à plusieurs reprises également. Nous organisons dans 15 jours, une **réunion à destination des élus autour des accords de Guyane et suivi, pour ce qui concerne le volet Sécurité - JUSTICE.**

En effet, en tant que référent du pôle sécurité justice issu des mouvements sociaux de 2017 et des accords de Guyane qui en découle, soit l'interlocuteur de l'état de 2017 à 2019 sur ce sujet, (malgré son silence assourdissant depuis mi 2020, après le départ du préfet Marc DEL GRANDE), il nous paraît urgent et important de reprendre les travaux et d'y associer les élus de Guyane. Avant l'arrêt des comités de suivi, et l'arrivée de Thierry QUEFFELEC, la situation de la Guyane face à l'insécurité n'en était pas à ce niveau.

**Nous vous invitons le mercredi 14 septembre 2022,
de 10h à 13h, en salle de délibération de la CACL.**

Elus et société civile doivent trouver et exiger ensemble les voies et moyens pour que l'application des accords de Guyane soit enfin effective à 100%, pour ensuite aller plus loin, et enfin régler les problèmes d'insécurité.

Merci de bien vouloir nous confirmer votre présence à cette réunion.
Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos sincères salutations.

Olivier GOUDET
Le Président
Association Tròp Violans



Il tempo è un bene prezioso
 che non si può comprare. Ma si può risparmiare.
 Con Air France, il tempo è un bene prezioso che non si può comprare.

Con Air France, il tempo è un bene prezioso.

Il tempo è un bene prezioso che non si può comprare. Ma si può risparmiare.
 Con Air France, il tempo è un bene prezioso che non si può comprare.

Il tempo è un bene prezioso che non si può comprare. Ma si può risparmiare.
 Con Air France, il tempo è un bene prezioso che non si può comprare.

Il tempo è un bene prezioso che non si può comprare. Ma si può risparmiare.
 Con Air France, il tempo è un bene prezioso che non si può comprare.



Air France è un marchio registrato di Air France-KLM.
 Air France è un marchio registrato di Air France-KLM.

Air France è un marchio registrato di Air France-KLM. Air France è un marchio registrato di Air France-KLM.
 Air France è un marchio registrato di Air France-KLM. Air France è un marchio registrato di Air France-KLM.

Madame le Traic

le 15-09-2022

DEBIT
MONTANT 11,78
LIBELLE
P. 110
P. 110
P. 110
P. 110

TITRE CLIENT

VENTE
NEW TICKET: 13200 3096
NEW CARTE: 01400 11
NEW CLIENT: 200003
CLIENTAIRE DE SAINT

ANCIEN: 148000010

Transaction automatique

PREMIER UNITAIRE
GAZOLE 11,78EUR/L

PROFIT PTE DOUBANT
~~GAZOLE 13,21 77,00~~
TOTAL 77,00EUR

NEW LIBRE 041 22

ANC 00: 1815
EN: 1010
COMPT: 401000110000

DOUBANT SOLDES
VAL. GLO 111,00EUR/M

SIGNATURES

Etat
2% Etat par litre

T. 02 - RESERVER
BERG. - OIL ROUTE

CARBURANT
77,00€



ORDRE DE MISSION N° 134 - 2022 / CABINET

Nom : CHARLES
Prénom : Sophie
Grade ou Emploi : Le Maire
Service : Cabinet du Maire / Saint-Laurent du Maroni

Objet de la mission : **VISITE DU MINISTRE DE LA JUSTICE**
30 septembre 2022

Lieu de la mission : CAYENNE

Date et heure de départ : Vendredi 30 septembre 2022

Date et heure de retour : Samedi 01 octobre 2022

Moyen de transport utilisé :

Véhicule personnel (type et immatriculation) :

Véhicule de service (immatriculation) :

Autres (préciser) : AVION

Saint-Laurent du Maroni, le lundi 26 septembre 2022



P/ Le Maire

M. PAPAYO

1^{er} Adjoint

- Original à l'intéressé(e)
- Copie au service Paie
- Copie aux Affaires Financières



CALCUL DES FRAIS DE MISSION

Madame, Monsieur Le Maie

Mission du 30/9 Au 01/10/2022

Repas et nuitées :

Frais réels

Dates	Déjeuner	Forfait 17,50€	Tickets/factures => limite 20€	Dîner	Forfait 17,50€	Tickets/factures => limite 20€	Nuitée	Factures => limite 101,50€ Guyane ou 100€ Métropole/autres DOM
1er jour	<u>30/9</u>	<u>1</u>	<u>17,50</u>		<u>1</u>	<u>17,50</u>		
2è jour	<u>1/10</u>	<u>1</u>	<u>17,50</u>					
3è jour								
4è jour								
5è jour								
6è jour								
7è jour								
8è jour								
9è jour								
10è jour								
TOTAL	<u>2</u>	<u>35,00</u>		<u>1</u>	<u>17,50€</u>			

Transport :

Voiture personnelle

Puissance fiscale

Nombre km

Taux/km

Montant

Taxi, parking, essence ...

Montant

95€

Autres dépenses :

Le 2/12/22

le 01-10-2022

MONTROVIE

LE 01 10 2022 10:13

NUMERO DE CLIENT 14887
ADRESSE CLIENT 01-10-16
NUMERO DE CLIENT 14887

TICKET CLIENT

NUMERO CLIENT 14887
ADRESSE CLIENT 01-10-16
NUMERO DE CLIENT 14887
CLIENT SOCIETE DE SAINT
NUMERO DE CLIENT 14887
ADRESSE CLIENT 01-10-16
NUMERO DE CLIENT 14887

PRIX UNITAIRE
CANTON

PREMIER PRIX 1.500
TVA 10% 150.00

TOTAL 95,00 EUR

DEPART 01-10-2022
DUREE 1000
TVA 10% 150.00
PRIX UNITAIRE 1000 W
PRIX UNITAIRE 1000 W
TVA 10% 150.00

3000
TICKET & CONSERVER
NUMERO DE CLIENT 14887

95,00 €



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Cayenne, le 26 OCT 2022

Madame le maire,

Monsieur Éric DUPOND-MORETTI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice sera en visite officielle en Guyane du 29 septembre au 1^{er} octobre 2022.

Vous trouverez ci-joint le programme de son déplacement auquel vous êtes convié à vous joindre si vous le souhaitez.

J'appelle votre attention sur la nécessité de nous indiquer rapidement votre participation aux séquences du programme du ministre.

Mon cabinet se tient à votre entière disposition pour répondre à toutes questions relatives au déroulement de la visite (evenement@guyane.pref.gouv.fr ou 05 94 39 46 05 / 05 94 39 45 02).

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'expression de ma haute considération.


Le Préfet
Gherry QUEFFELEC

Madame Sophie CHARLES
Maire de Saint-Laurent du Maroni

PROGRAMME DE VISITE DE M. ÉRIC DUPOND-MORETTI,

GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

EN GUYANE DU 29 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

Délégation :

1. M. Éric DUPOND-MORETTI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
2. Mme Laureline PEYREFFITE, directrice de cabinet adjointe ;
3. Mme Marie-Agnès KIKANO, cheffe de cabinet ;
4. Mme Isabelle JEGOUZO, conseillère affaires internationales et européennes ;
5. M. Arnaud LARAIZE, conseiller politique pénale
6. M. Benoît DELEPOULLE, conseiller Outre-mer
7. M. Valentin DUCROS, conseiller communication et médias ;
8. M. Olivier CHRISTEN, directeur des affaires criminelles et des grâces ;
9. M. Paul HUBER, directeur des services judiciaires
10. M. Laurent RIDEL, directeur de l'administration pénitentiaire ;
11. M. David BARJON, directeur de l'agence des programmes immobiliers de la justice ;
12. M. Joachim BERTRAND, photographe officiel ;
13. M. Thierry LOUISE, chef du groupe de sécurité du ministre de la Justice ;
14. M. Steeve ASTESAN, chef d'équipe
15. M. Benoît LEPEUPLE, siège.

Vendredi 30 septembre

- 12H45 Atterrissage à Saint-Laurent du Maroni
Accueil par Mme Sophie CHARLES, maire
Départ pour le tribunal
Passage dans les secteurs d'habitat illicite et spontané de Saint-Laurent – Présentation des problématiques frontalières, immigration illégale.
- 13H30 Arrivée au tribunal
Visite et entretien avec les personnels présents
Présentation des projets immobiliers de la justice dans l'ouest guyanais
- 14H50 Départ
- 18H00 Clôture des assises de la sécurité
(Hôtel de la collectivité territoriale)